



INFOS MUNICIPALES

Publié par
la Mairie de CHANU
www.chanu.eu

Septembre 2018

Compte Rendu Conseil Municipal Du 19 juin 2018

Conseillers présents : M. Thierry AUBIN, **Maire**, M. Michel CHANCEREL, Michel LEGALLE, **Adjoint**, Mme Géraldine GAUTIER, M. Marc DUFRESNE, M. Jean-Jacques AUBRY, M. Sylvain BRIÈRE, Mme Céline LEVÉE et Mme Lorraine JEUSSET, M. Benjamin BENIC, Mme Virginie BUSNOT et M. Nicolas MARIE.

Conseillère absente excusée : Mme Audrey DUBOURG

Conseillère absente ayant donné pouvoir : Mme Julie LENEGRE a donné procuration à M. Thierry AUBIN.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine GAUTIER

1- Futurs Lotissements

Mr le Maire informe le Conseil qu'une demande d'évaluation par les Domaines est en cours concernant des terrains qui pourraient intéresser la commune dans le but de créer un lotissement. Ceci permettra de faire une proposition de prix aux propriétaires.

2- Demande d'un agriculteur

Mr le Maire informe avoir une demande d'un agriculteur qui souhaite récupérer un chemin de randonnée existant afin de relier ses deux parcelles de terrain qui sont actuellement séparées. En échange, l'agriculteur propose de donner du terrain pour décaler et reconstituer le chemin avec reconstitution également d'une haie.

3- Décision Modificative sur budget Lotissement le Brulai

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus de travaux, ni de parcelle à vendre au Lotissement le Brulai et que pour clôturer le Budget Primitif 2018 il faut prendre une décision modificative qui équilibre le budget comme suit :

Investissement Dépenses : 66 600,00 €

Investissement Recettes : 86 466,00 €

Fonctionnement Dépenses : 86 466,00 €

Fonctionnement Recettes : 86 601,00 €

La décision Modificative est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer le Budget Primitif du Lotissement le Brulai au 30 juin 2018. Les dépenses et les recettes inhérentes au lotissement le Brulai seront transférées et comptabilisées dans le Budget de la commune de CHANU sous le numéro d'inventaire : 0066 « Lotissement Le Brulai ». Le Conseil approuve à l'unanimité

4- Subventions 2018

Le sujet est reporté.

5- Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 Assainissement de Chanu

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 du service Assainissement qui se clôture avec des résultats excédentaires de 1.139,98 € en Investissement et 13.715,08 € en Fonctionnement (compétence qui est passée à DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO).

Monsieur le Maire se retire et donne la présidence à Mr Chancerel pour voter le compte administratif. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Trésorerie publique qui correspond au compte administratif et le soumet au vote. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

6- Transfert de l'Assainissement de Chanu, protocole

Monsieur le Maire présente le protocole de transfert de l'Assainissement de CHANU vers la CDC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, pour que cette dernière puisse intégrer les actifs et passifs du budget service Assainissement de CHANU et les résultats. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le protocole.

7- Maison Culturelle

Le maire présente les plans de la future Maison Culturelle. Une réserve est cependant émise quant à l'abattage des châtaigniers devant la Mairie.

8- Ecole des Coccinelles

Monsieur le Maire informe le Conseil de la fermeture d'une classe à Chanu. Il informe qu'il a proposé à la communauté de transférer la garderie dans cette classe.

9- Ralentisseurs sur la Commune

Monsieur le Maire présente deux propositions : Société Eiffage pour un montant de 44 000,00 € HT
Entreprise PEREZ pour un montant de 37 780,00 € HT
Le Conseil vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise PEREZ.

10- Point Voirie :

Monsieur CHANCEREL, informe le Conseil des différents travaux qui seront réalisés sur la commune et présente les devis concernant ces travaux. Le Conseil retient l'entreprise COURTEILLE.

Monsieur CHANCEREL présente les devis pour la réalisation de la voirie autour de la résidence le Chêne. Le conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise COURTEILLE.

Monsieur CHANCEREL informe que le faucardement commencera en fin de semaine.

11- Logement ancienne boucherie :

Monsieur le maire présente les conclusions de la commission d'appel d'offres des différentes propositions d'honoraires. La commission propose de retenir le Maître d'œuvre Yohann

GUILLOUARD, avec une proposition d'honoraire de 7% du montant H.T. des travaux prévisionnels avec un forfait minimum de 3.000,00 € H.T.

Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement et d'intervenir.

12- SMICO :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la liste des communes qui ont demandé leur adhésion au SMICO et celles qui ont demandé leur retrait.

Le Conseil émet un avis favorable à ces adhésions et retraits.

13- Point animation :

Le concours de pétanque, organisé par le Comité des Fêtes, a été annulé en raison de la pluie.

La Fête de la musique est organisée par les commerçants de la place avec l'aide des bénévoles du Comité des Fêtes.

St Côme : Mme JEUSSET présente l'organisation du week-end (repas champêtre, feux d'artifice, bal populaire, vide grenier, concours de belles voitures, ...)

14- Questions diverses :

Monsieur le Maire présente un droit de préemption urbain et propose d'y renoncer. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les travaux dans le cimetière, pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, auront lieu en septembre.

L'AIFR réalise le jointement des caniveaux des rues de Flers et une partie de la Ferrière aux Etangs.

Les élus demandent aux riverains de désherber les murs et devant leurs habitations le long des trottoirs, et si ce n'est pas fait, la Mairie fera intervenir une entreprise et facturera aux riverains.

Des travaux provisoires ont été effectués pour les jeux et la passerelle, une demande de devis sera faite pour les deux.

Compte rendu Conseil Municipal du 13 Septembre 2018

Présents : M. Thierry AUBIN **Maire**, Michel LEGALLE, Julie LENEGRE **Ajoints**, Céline LEVÉE, Virginie BUSNOT, Sylvain BRIÈRE, Nicola MARIE, Jean-Jacques AUBRY, Lorrain JEUSSET, Marc DUFRESNE. **Procurations :** Michel CHANCEREL, Géraldine GAUTIER

Secrétaire de séance : Marc DUFRESNE

1- Subventions des Associations 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil les conclusions de la commission finances, qui a étudié les demandes des associations pour l'année 2018. La Commission propose d'approuver et de verser les subventions pour un montant total de 5.820,00 €. Le conseil approuve les demandes à l'unanimité.

2- Futurs lotissements :

Il avait été évoqué la recherche de terrains et le Conseil est dans l'attente de l'estimation des domaines, qui n'a pas donné suite à notre demande. Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner le pouvoir de faire une proposition aux différents propriétaires. Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire de contacter les différents propriétaires.

3- Cabinet médical :

Il nous a été confirmé par courrier le départ du Docteur Antonia Alonso Santos pour le 28 Septembre 2018.

Le Conseil Municipal reprend le dossier en main et continue de chercher des solutions.

4- Maison culturelle :

Monsieur le Maire présente au Conseil les conclusions de la commission d'appel d'offres concernant l'avenant des Architectes pour le projet de restructuration et aménagement de la Maison Culturelle. Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant.

Les esquisses du projet seront consultables en Mairie, Monsieur le Maire tiendra une permanence le samedi de la St Côme, de 10h30 à 12h30.

5- SMICO :

Monsieur le Maire informe le Conseil des obligations que la commune a concernant le RGPD le Règlement Général sur la Protection des données. Il est nécessaire et obligatoire de désigner un responsable, délégué à la protection des données. Le SMICO propose une convention pour la mise en place d'un délégué auprès des mairies avec les outils adaptés (information, audit, diagnostic étude d'impact et mise en conformité, plan d'action et bilan) pour une période de 4 années de suivi à raison de 70 € par mois. Monsieur le Maire se retire du vote.

Le Conseil vote à l'unanimité et donne pouvoir à l'un des adjoint pour signer la convention avec le SMICO pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel, à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne.

6- Rapport d'activité Te61 pour l'année 2017 :

Territoire d'Énergie Orne a transmis à la mairie un point sur les bornes de recharge pour Véhicules Électriques et son rapport d'activité 2017 qui doit être approuvé par toutes les communes adhérentes.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport d'activité Te61 pour l'année 2017 et demande au Maire d'en informer le Président.

7- Loyer garage :

Une demande a été faite, fin juin pour une location annuelle d'un garage rue de Landisacq. Un loyer de 50 € par mois, électricité comprise, est proposé. Le Conseil approuve à l'unanimité qu'un loyer de 50 € soit demandé pour le garage rue de Landisacq et charge Monsieur le Maire de signer le contrat.

8- Point travaux et animations :

Les travaux concernant les ralentisseurs vont bientôt commencer. La commune est en attente de devis pour la réalisation de l'aménagement du contour de l'école et de son parking.

Au cimetière, les travaux concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont commencés et ils vont durer 6 semaines.

Mise au point sur le programme et déroulement des animations de la Saint Côme par le Comité des Fêtes.

Présentation des animations « **Il y a 100 ans...La Grande Guerre se terminait** » : une exposition se tiendra du 4 au 11 novembre dans l'église et un concert clôturera la semaine le 10 novembre à 20h avec la participation des écoles et du collègue Albert Camus de Tinchebray Bocage.

Il faut le savoir

9- Point sur la rentrée :

Monsieur le maire confirme la fermeture d'une classe à l'école publique sur le site de CHANU.

10- Questions diverses :

Droit de préemption : après présentation, le Conseil renonce au droit de préemption.

Repas des aînés : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu dimanche 7 octobre à la salle du Foyer et pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge requis et qui accompagnent leurs conjoints, il leur sera demandé une participation de 24 €

La séance est levée à 23h30.

Informations

Concernant le Médecin : la commune continue à chercher des solutions pour le bien être de tous

Projet Maison Culturelle

Le **samedi 29 septembre**, il sera possible de venir consulter en Mairie le projet concernant la future Maison Culturelle.

Une permanence sera tenue
Salle du Conseil
entre **10h30 et 12h30**

Mauvaises herbe !

La commune a signé la charte bas-normande d'entretien des espaces publics, **le niveau 3 « ne plus traiter »**, pour préserver la qualité de nos sources et de nos rivières pour notre consommation quotidienne, qui est le souci de chacun.

C'est pourquoi nous lançons un appel à la citoyenneté pour que chacun d'entre nous effectue un minimum d'entretien, en assurant le nettoyage de la liaison de son mur ou de sa clôture avec le trottoir communal. Il en est de même dans le cimetière autour des tombes.

Merci pour votre action.



Distribution du courrier

Afin de faciliter la distribution du courrier, une numérotation a été réalisée par la commune (il reste encore des numéros à venir retirer en Mairie). Il est impératif que chaque foyer dispose d'une boîte à lettre normalisée avec l'indication des noms de famille. Pensez-y !! Le facteur ne peut pas deviner qui habite dans quelle maison...

La réglementation fait obligation aux particuliers (propriétaires et/ou locataires) :

- De tailler les haies situées en bordure des voies publiques à l'aplomb des propriétés.
- De balayer leur trottoir : feuilles mortes, neige, verglas.

Divagation des chiens et des chats

Conformément aux Articles 213 et 232 du Code Rural, il est rappelé que la divagation des chiens et chats est interdite. Lorsque l'animal est identifié, la lecture de la puce électronique pourra être facturée aux propriétaires.

Le Brûlage à l'air libre des déchets verts : C'est interdit !!

L'article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » le rappelle. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules qui véhiculent des composés cancérigènes. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques, des bois traités et déchets ménagers.

Attention : en cas de non-respect au Règlement Sanitaire Départemental **une contravention de 450 €** peut être appliquée (article 131-13 du code pénal)



**Pour mieux vivre ensemble !!
Merci de respecter ces règles de savoir-vivre et de bon voisinage.**

Inscription sur les listes électorales

Les nouveaux habitants et les jeunes nés entre le 1^{er} mars 2000 et le 28 février 2001 peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile). En 2019 il y aura les élections européennes.

Petit rappel : les cartes d'identité et les passeports ne se font plus en Mairie de CHANU, mais en Mairie de : Flers, Domfront-en-Poiraise, Briouze, Condé en Normandie, Vire en Normandie.

IMPORTANT :

Cette été la commune a été, une nouvelle fois victime d'incivilités, dégâts à la salle de sports (carreaux cassés, porte fracturée, jeunes sur le toit), dégâts au stade et sur l'aire de jeux. Tous ces dégâts ont un coût non négligeable pour la collectivité car l'assurance ne couvre pas tout. Merci de rester vigilants et de nous informer si vous êtes témoins de ces incivilités.



RECYCLAGE CE QUI VA CHANGER A compter du 15 octobre 2018

Le SIRTOM de Flers-Condé simplifie le tri et recyclage

Désormais, il n'y aura qu'un seul sac **Jaune** dans lequel vous devrez mettre aussi bien, les **emballages Papiers** (tous type de papiers, journaux, cartons, briques alimentaires...), que les **emballages Plastiques** et métalliques (bouteilles, flacons, boîtes de conserves, canettes, aérosols...).

Nouveauté : la collecte de ces sacs Jaunes se fera aussi en campagne.

**Toutes les habitations (Bourg et Campagne)
sont donc concernées à Chanu.**

Pour cela, le SIRTOM a ou va distribuer à chaque domicile des rouleaux de sacs accompagnés d'une notice explicative.

A partir du 15 octobre, vous pourrez désormais pratiquer le nouveau tri à l'aide de ces sacs. Si toutefois il vous restait des anciens sacs jaunes (papiers) et gris (plastiques), il sera encore possible de les utiliser.

La collecte sera effectuée par le SIRTOM comme d'habitude, **le mercredi matin, dans le bourg et en campagne**, en même temps que la collecte de vos ordures ménagères.

Concernant les emballages en verre (bouteilles, bocaux, pots...) il faudra impérativement continuer à les déposer dans les containers prévus à cet effet.

Les agents du SIRTOM refuseront de prendre des sacs contenant du verre.

+ d'informations sur le site

www.sirtom-flers-condé.fr

Téléphone Vert : 0800 00 49 34

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur la CDC de DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO

Des Aides financières pour rénover et adapter
votre logement

Renseignements :

02-31-53-73-73

contact@cdhat.fr

CDHAT Parc Citis – 4 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair

Permanences sur rendez-vous
les mardis de chaque mois de 10h à 12h

DOMFRONT-EN-POIRAIE

1^{er} mardi : dans les locaux de la Mairie
Place de la Roirie

TINCHEBRAY-BOCAGE

3^{ème} mardi : Dans les locaux de la Mairie
5 boulevard du midi

